

**MAIRIE
DE
LONS-LE-SAUNIER
CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT
DU JURA**



Arrêté P. 2026-017

Objet :

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

à Monsieur Youcef AIBOUD



Ville de
Lons le Saunier

Le Maire de la Ville de Lons-le-Saunier

- VU les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,

- VU la séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 au cours de laquelle le nombre des Adjointes au Maire a été fixé à 9 et il a été procédé à l'installation de **M. Youcef AIBOUD, 8ème Adjoint,**

- CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à M. Youcef AIBOUD,

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné délégation de fonctions à **Monsieur Youcef AIBOUD, 8ème Adjoint, à la vie des quartiers, l'éducation populaire, et le lien social.**

Article 2 : L'Adjoint assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs à son domaine de compétence.

Monsieur le Maire conserve l'autorité sur le personnel des services et l'engagement des dépenses.

Article 3 : La présente délégation est donnée pour la durée du mandat municipal.

Article 4: Monsieur le Directeur Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à M. le Chef du Service de Gestion Comptable.

Lons-le-Saunier, le 17 avril 2026

Signature de M. AIBOUD :

Paraphe :

Le Maire,

Cyrille BRERO



Les litiges concernant cet arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213903008-20260417-2026-017-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

AY